



Dilemme facture eau propriétaire et locataire

Par **Lulureinette**, le **16/02/2016 à 10:36**

Bonjour,
Je suis locataire d'une maison qui appartient à la mairie. Depuis le début le compteur d'eau est resté au nom du propriétaire. Je paye des charges (dont charges pour l'eau) et une fois par an une facture de régularisation. Pendant l'été 2015, la mairie s'est aperçue, (nouvelle équipe municipale), qu'elle payait de l'eau pour un compteur "inconnu" Ils ont donc cherché, ils sont venus nous voir et nous leur avons expliqué. L'organisme qui gère l'eau est passé relever le compteur. Depuis aucune nouvelle. Aujourd'hui la mairie vient de s'apercevoir qu'ils payent encore les factures. L'organisme va donc nous faire passer d'ici peu une jolie facture qui va reprendre les arriérés jusqu'à 2 ans en arrière. Est-ce légal ? Comment cela doit se passer ?
Dans l'attente d'une réponse.
Cordialement
Ps: le compteur vient juste de passer à notre nom il y a une semaine.

Par **Lag0**, le **16/02/2016 à 13:45**

Bonjour,
Le bailleur a le droit de régulariser les charges sur les 3 dernières années, donc sur les 2 dernières, pas de problème.

Par **Lulureinette**, le **16/02/2016 à 13:59**

Bonjour,
Merci pour la réponse. Ce qui me paraissait bizarre c'est que le compteur n'est que mis à notre nom il y a quelques jours.
Cordialement